



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 23 06 2026

N°2026 06 03

Objet : Secrétariat Général - Fixation du tarif de location mensuelle du local communal médico-social situé 34 rue de la Fontaine à Saône

Nombre des membres :

- * En exercice : 23
- * Présents : 20
- * Ayant donné procuration : 3
- * Ayant pris part au vote : 23

Date de convocation le 18/06/2026

Date de publication le 26/06/2026

L'an deux mille vingt-six le vingt-trois juin à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Guy DEVAUX, sous la présidence de M. Lylian CALVAT, maire, pour la session ordinaire du mois de juin 2026.

Présents : Mesdames et Messieurs les membres en exercice :

Marlène BAUD, Lylian CALVAT, Valérie COURCIER, Jérôme CUCHE, Yoran DELARUE, George DROUHARD, Daniel FABREGUES, Karine GOMES, Fanny GROSGURIN, Hélène LAMY, Marc LECAILLE, Cyril MARECHAL, Gilles MOITON, Alexandra PARRENIN, Florence RANALLI, Marion REDEL, Samuel RIARD, Nadine SAUVONNET, Catherine VIDONI, Anaïs ZUPANCIC-GREBERT

Excusés donnant pouvoir :

Fabrice GALPIN donnant pouvoir à Lylian CALVAT
David LAMBEY donnant pouvoir à Marlène BAUD
Titouan PICARD donnant pouvoir à Karine GOMES

Secrétaire de séance : Madame Marlène BAUD

Le conseil municipal,

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération du 19 septembre 2024, le Conseil municipal a approuvé le retour à la destination d'origine du local communal situé au 34 rue de la Fontaine à Saône, anciennement loué à titre gracieux à une association, afin qu'il redevienne un espace partagé destiné à l'accueil de plusieurs professionnels de santé, dans un objectif de lutte contre la désertification médicale.

Il expose qu'il convient de fixer les conditions financières d'occupation de ce local, afin de permettre la signature des baux professionnels ou conventions d'occupation avec les professionnels de santé intéressés. Il propose de fixer le montant du loyer mensuel à 550 € (cinq cent cinquante euros), charges non comprises sauf disposition contraire prévue par convention.

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment son article L.2121-29 relatif aux attributions du conseil municipal ;

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment son article L.2241-1 relatif à la gestion du patrimoine communal ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 19 septembre 2024 portant retour à la destination d'origine du local communal situé 34 rue de la Fontaine en local médico-social ;

Considérant la nécessité de fixer un tarif de location pour ce local afin de permettre son occupation par des professionnels de santé.

Considérant la volonté de la commune de favoriser l'installation de professionnels de santé sur son territoire tout en assurant une juste contrepartie financière pour la collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire,

Par 23 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTIONS,

DÉCIDE

- **DE FIXER** le tarif de location mensuelle du local communal à usage médico-social situé 34 rue de la Fontaine à Saône à 550 € (cinq cent cinquante euros) par mois, à compter du 1^{er} juillet 2026 ;
- **DE PRÉCISER** que ce tarif s'appliquera dans le cadre des baux professionnels ou conventions d'occupation conclus avec chaque professionnel de santé occupant le local, selon les modalités à définir dans ces actes ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les baux professionnels, conventions d'occupation et tout document afférent à la mise en œuvre de la présente délibération ;
- **DE DIRE** que les recettes correspondantes seront inscrites au budget communal.

Fait et délibéré à Saône, le 23 juin 2026

Lilian CALVAT
Maire de Saône

